

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet site vaches laitières Prad Bihan sur la commune principale de l'AIOT Prad Bihan 22140 BEGARD.

La référence de votre dossier est A-4-DLKE2G8IT et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 26/03/2024 à 15h29 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)

Les modes d'exploitation des installations (évolution des procédés, des rejets, des traitements des effluents, de l'épandage, de la gestion des déchets....)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **48520175000042**

Organisme : **ALTEOR ENVIRONNEMENT**

Fonction : **salariée**

Personne morale

N° SIRET **91283217700014**

Raison sociale **EXPLOITATION A RESPONSABILITE LIMITEE PRAT BIAN**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

Prad Bihan

22140 BEGARD

Signataire

Qualité : **gérant**

Référent

Fonction : **gérant**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **site vaches laitières Prad Bihan**

Description des activités :

L'activité est basée sur l'élevage : Bovins Lait. Aucune modification de prescriptions n'est demandée dans le cadre de ce dossier L'exploitation comprend 2 sites. Site - PRAD BIHAN - BEGARD - Côtes d'Armor - Site - KERSYLVESTRE - BEGARD - Côtes d'Armor - L'EARL de Prat Bihan est déclarée pour 85 vaches laitières sur le site de Prad Bihan à Bégard. Les génisses sont réparties sur le site de Prad Bihan et de Kersylvestre à Bégard. Le dossier est réalisé dans le cadre d'une construction de fosse géomembrane de 700 m3 utile sur le site de Prad Bihan, et de mise à jour du plan d'épandage.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Prad Bihan

22140 BEGARD

X : 238422

Y : 6858218

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

[Implantation de l'installation](#)

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

Les bâtiments d'élevage existants ne sont pas modifiés. Le projet de construction d'une fosse géomembrane de 700 m³ utile correspond à la volonté d'améliorer les capacités agronomiques de stockage de lisier. Les vaches laitières sont logées en stabulation logettes paillées. Un tri des déjections au transfert permet d'obtenir un lisier (stocké actuellement dans une fosse circulaire de 500 m³ utile), et un fumier stocké dans une fumière de 250 m². Sur le site annexe de Kersylvestre, une fumière de 109 m² permet de disposer d'un stockage complémentaire de fumier.

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Modes d'exploitation

Modifications apportées aux modes d'exploitation :

Le calcul des capacités de stockage des effluents d'élevage avec le logiciel dexel est disponible sur le site de l'exploitant. Les capacités de stockage sont conformes aux durées réglementaires et aux pratiques agronomiques de l'exploitant. Le fumier compact pailleux non susceptible d'écoulement, après 2 mois sous les animaux ou en fumière, est stocké au champ. Le plan épandage et le bilan de fertilisation sont présents sur le site d'exploitation et montrent le respect de la réglementation. La SAU est égale à 103 ha, et la surface épandable est égale à 95 ha. Un import de fumier de poules pondeuses en provenance de la SARL MARTIN est pris en compte (production de 9000 poules pondeuses repro chair, soit 3258 unités d'azote). L'indice Directive Nitrates après projet s'élève à 124 unités d'azote organique par ha SAU.